

3.0 LICENCES D'IMPORTATION

L'entrée en territoire malaisien d'un grand nombre d'aliments et de boissons requiert des licences d'importation. Celles-ci sont délivrées automatiquement, pour chacun des envois, par divers organismes gouvernementaux. À titre d'exemple, le tableau 6 ci-dessous indique l'organisme responsable de la délivrance des licences pour un produit donné. Le tableau donne aussi des renseignements sur les inspections dans les cas où aucune licence d'importation n'est exigée.